

Évolution de la maturité gymnasiale dans le canton du Jura - consultation préalable

Dans le cadre du projet Évolution de la maturité gymnasiale (EVMG-JU), le Département de la formation, du numérique et des sports souhaite recueillir l'avis des partenaires de la formation sur les objets suivants :

- le choix du modèle structurel (10+4, 11+4, 10/11+4)
- la localisation des élèves de première année gymnasiale (modèle A, B ou C).

Le questionnaire s'ouvre par un recueil des préoccupations générales, puis invite à examiner les priorités stratégiques du projet avant de demander un avis sur les différentes options. Cette progression vise à distinguer, dans la mesure du possible, les préoccupations de fond des positions sur les scénarios envisagés.

Certains éléments du cadre de référence fédéral ont déjà été retenus à ce stade afin de permettre la poursuite du calendrier du projet. D'autres points feront l'objet de travaux complémentaires et de consultations ultérieures dans les groupes de travail.

Documents de référence :

- ☐ Rapport de consultation
- ☐ Rapport sur les modèles structurels
- ☐ Rapport sur la localisation des élèves de première année de maturité gymnasiale

Vos réponses sont nominatives et contribueront au rapport de synthèse.

* Obligatoire

SECTION 0 — PROFIL DU/DE LA RÉPONDANT·E

Q0.1 Nom de la personne remplissant le formulaire *

Q0.2 Prénom de la personne remplissant le formulaire *

Q0.3 Adresse courriel de la personne remplissant le formulaire *

Veuillez entrer un e-mail

Q0.4 Code obtenu dans votre invitation à répondre au formulaire *

Attention : Toute réponse avec un code déjà utilisé sera automatiquement refusée.

Q0.5 Quel groupe / quelle institution représentez-vous ? *

Q0.6 Dans quelle mesure vous sentez-vous directement concerné-e par la réforme EVMG-JU ? *

Veuillez cocher ce qui s'applique.

- ☐ Très directement (impact sur mon activité quotidienne)
- ☐ Directement (impact sur mon institution ou ma fonction)
- ☐ Indirectement (impact sur le système dans lequel j'opère)
- ☐ Peu ou pas concerné-e

SECTION 1 — COMPRÉHENSION DU CONTEXTE

Q1.1 Avez-vous pris connaissance du *Rapport de consultation* ? *

Veuillez cocher ce qui s'applique

- ☐ Oui, en intégralité
- ☐ Oui, partiellement
- ☐ Non

Q1.2 Avez-vous pris connaissance du *Rapport sur les modèles structurels* ? *

Veuillez cocher ce qui s'applique

- ☐ Oui, en intégralité
- ☐ Oui, partiellement
- ☐ Non

Q1.3 Avez-vous pris connaissance du *Rapport sur la localisation des élèves de première année gymnasiale* ? *

Veuillez cocher ce qui s'applique

- ☐ Oui, en intégralité
- ☐ Oui, partiellement
- ☐ Non

Q1.4 Considérez-vous avoir un niveau d'information suffisant pour vous prononcer ? *

Veuillez cocher ce qui s'applique

- ☐ Oui, complètement
- ☐ Oui, partiellement
- ☐ Non

SECTION 2 — VOS PRÉOCCUPATIONS

Cette section vise à recueillir vos préoccupations générales relatives à l'évolution de la maturité gymnasiale dans le canton du Jura. L'objectif est de permettre l'expression de vos préoccupations, interrogations ou points de vigilance, indépendamment de toute prise de position sur un modèle ou une option de localisation. Les thématiques proposées ci-dessous couvrent les principaux enjeux identifiés dans le rapport de consultation : qualité de la formation, impacts sur l'école obligatoire, ressources humaines, finances, infrastructures et coordination intercantonale.

Réf. : Rapport de consultation, sections 7–9, pp. 14–18 ; Rapport sur les modèles structurels, section 5, pp. 17–20.

Q2.1 Quelle importance accordez-vous aux thématiques suivantes ?

Échelle : 1 = Pas du tout — 5 = Très important

	1 Pas du tout	2 Peu	3 Moyen	4 Important	5 Très important
Qualité de la préparation aux études supérieures	☐	☐	☐	☐	☐
Mise en œuvre du nouveau Plan d'études cadre (PEC 2024)	☐	☐	☐	☐	☐
Continuité pédagogique entre école obligatoire et Lycée	☐	☐	☐	☐	☐
Impact sur les postes d'enseignantes dans les écoles secondaires	☐	☐	☐	☐	☐
Qualifications requises pour les enseignant-es gymnasiaux	☐	☐	☐	☐	☐
Gouvernance et clarté des responsabilités entre institutions	☐	☐	☐	☐	☐
Coûts supplémentaires pour le canton	☐	☐	☐	☐	☐
Coûts supplémentaires pour les communes	☐	☐	☐	☐	☐
Capacité d'accueil du Lycée cantonal	☐	☐	☐	☐	☐
Cohérence avec les cantons partenaires (NE, BE, BL) – mobilité	☐	☐	☐	☐	☐
Équilibre entre les formations du secondaire II	☐	☐	☐	☐	☐
Situation des élèves des Franches-Montagnes et de Moutier (formation hors canton)	☐	☐	☐	☐	☐

Q2.2 Parmi ces thématiques, lesquelles nécessitent-elles d'être traitées en priorité dans le projet ?

Sélectionnez au plus 3 options.

- ☐ Le devenir des postes d'enseignement dans les écoles secondaires
- ☐ Les modalités de la transition entre les écoles secondaires et le Lycée
- ☐ Les adaptations au niveau des infrastructures
- ☐ La qualité de l'enseignement au Lycée
- ☐ L'impact financier pour le canton et les communes
- ☐ La coordination avec les cantons voisins
- ☐ Le contenu pédagogique (PEC 2024, grille horaire)
- ☐ La situation des élèves qui suivent leur formation lycéenne hors canton (Franches-Montagnes, Moutier)

Q2.3 Préoccupations complémentaires qui ne figureraient pas ci-dessus

SECTION 3 — PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET RAPPORT À LA RÉFORME

Le projet EVMG-JU est guidé par six objectifs stratégiques, définis dans le Rapport de consultation (section 3.2). Ces objectifs reflètent les finalités que la réforme vise à atteindre pour le canton du Jura. Ils ne sont pas hiérarchisés a priori : c'est précisément l'objet de la question ci-dessous que de recueillir votre appréciation quant à leur ordre de priorité.

Les six objectifs stratégiques du projet EVMG-JU

- OS1 — Garantir l'aptitude générale aux études supérieures** : Assurer que la formation gymnasiale jurassienne confère aux élèves les compétences disciplinaires et transversales constitutives de l'aptitude générale aux études, conformément aux exigences du PEC 2024. Cela implique notamment le renforcement des compétences de base en langue d'enseignement et en mathématiques, le développement de la propédeutique scientifique et l'amélioration de la préparation aux exigences des hautes écoles universitaires.
- OS2 — Préparer les élèves à assumer des responsabilités au sein de la société** : Former des citoyens autonomes, capables de pensée critique et d'engagement responsable, conformément au double objectif de la formation gymnasiale inscrit à l'article 6 du RRM/ORM 2024. Cela comprend l'intégration des domaines transversaux (interdisciplinarité, développement durable, citoyenneté, numérique) et le développement des compétences transversales (autonomie, collaboration, résolution de problèmes complexes).
- OS3 — Maintenir l'équilibre du système de formation jurassien** : Préserver l'équilibre actuel entre formation gymnasiale et formation professionnelle. Cela implique le maintien d'une proportion stable d'élèves accédant à la voie gymnasiale, des conditions d'admission garantissant les aptitudes requises et une articulation cohérente avec l'école obligatoire permettant une orientation éclairée.
- OS4 — Préserver et valoriser les spécificités jurassiennes** : Inscire la réforme dans la continuité des acquis du système actuel : maintien de l'option spécifique « théâtre » (unique en Suisse), consolidation de la filière bilingue intercantonale avec le Gymnase de Laufen (Bâle-Campagne) et préservation d'un climat scolaire favorable permis par la taille humaine du Lycée cantonal.
- OS5 — Assurer la cohérence régionale et la mobilité des élèves** : Garantir la compatibilité du modèle jurassien avec ceux des cantons partenaires. Cela suppose une coordination étroite avec les cantons de l'espace BEJUNE, le maintien de la possibilité de suivre une formation gymnasiale dans les établissements voisins et l'adaptation coordonnée de la filière bilingue avec Bâle-Campagne.
- OS6 — Conduire une réforme maîtrisée et soutenable** : Mettre en œuvre la réforme selon une démarche progressive, concertée et financièrement soutenable. Cela nécessite une gouvernance claire, l'association des parties prenantes, une allocation des ressources proportionnée et un calendrier réaliste tenant compte des contraintes de coordination intercantonale.
- Réf. : Rapport de consultation, section 3.2, pp. 9–12.

Q3.1 Veuillez classer ces six objectifs par ordre de priorité pour vous (1 = le plus important, 6 = le moins important)

OS1 — Aptitude aux études supérieures
OS2 — Responsabilités citoyen-nes
OS3 — Équilibre du système de formation
OS4 — Spécificités jurassiennes
OS5 — Cohérence régionale et mobilité
OS6 — Réforme maîtrisée et soutenable

Q3.2 Remarques complémentaires sur les objectifs stratégiques (hiérarchisation, objectifs manquants, ...)

--

SECTION 4 — MODÈLE STRUCTUREL

Le choix du modèle structurel

Le canton du Jura dispose actuellement d'un modèle 11+3 : les élèves accomplissent onze années de scolarité obligatoire, puis trois années au Lycée cantonal de Porrentruy. Trois modèles structurels sont envisagés pour répondre aux exigences du nouveau cadre réglementaire : le modèle 10+4, le modèle 11+4 et le modèle mixte 10/11+4. Chacun présente des avantages et des contraintes en matière de durée des études, d'articulation avec l'école obligatoire, d'organisation institutionnelle et d'impact financier :

Modèle 10+4 — Ce modèle prévoit une entrée au lycée après la 10^e année de scolarité obligatoire. Il maintient une durée totale du parcours de 14 ans. Il suppose toutefois une adaptation du cycle 3 de l'école obligatoire et une intégration en première année gymnasiale de certains objectifs actuellement travaillés en 11^e année.

Modèle 11+4 — Ce modèle prévoit une entrée au lycée après la 11^e année de scolarité obligatoire. Il porte la durée totale du parcours à 15 ans. Il permet de conserver l'intégralité du cycle 3 de l'école obligatoire, tout en allongeant d'une année la formation gymnasiale.

Modèle mixte 10/11+4 — Ce modèle combine deux voies d'entrée, après la 10^e ou après la 11^e année, selon les conditions d'admission retenues. Il offre une certaine souplesse de parcours, mais suppose un dispositif d'admission et d'organisation plus complexe.

Réf. Rapport sur les modèles structurels, sections 3–4, pp. 10–17 (description détaillée) ; section 5, pp. 17–20 (analyse multidimensionnelle) ; section 7, pp. 22–23 (scénarios de mise en œuvre).

Q4.1 Quelle importance accordez-vous aux critères suivants dans votre choix de modèle ?

Échelle : 1 = Aucune importance — 5 = Importance déterminante

	1 Aucune	2 Faible	3 Moyenne	4 Élevée	5 Déterminante
Durée totale des études (14 vs 15 ans)	☐	☐	☐	☐	☐
Préservation de l'intégralité du cycle 3 (PER)	☐	☐	☐	☐	☐
Cohérence avec les cantons voisins (NE, BE)	☐	☐	☐	☐	☐
Impact sur les effectifs et l'emploi dans les écoles secondaires	☐	☐	☐	☐	☐
Niveau de développement cognitif des élèves au moment de l'entrée au Lycée	☐	☐	☐	☐	☐
Impact financier pour le canton	☐	☐	☐	☐	☐
Impact financier pour les familles	☐	☐	☐	☐	☐
Compatibilité avec la filière bilingue (Laufon / BL)	☐	☐	☐	☐	☐
Possibilité pour les élèves de se réorienter au cours de la première année gymnasiale	☐	☐	☐	☐	☐
Simplicité et clarté de la mise en œuvre	☐	☐	☐	☐	☐

Q4.2 Veuillez classer les trois modèles par ordre de préférence

1 = préféré, 3 = moins souhaité

Modèle 10+4

Modèle 11+4

Modèle mixte 10/11+4

Q4.3 Indépendamment de votre préférence, chaque modèle serait-il acceptable pour vous s'il était retenu ?

Cette question vise à identifier les options qui, bien que non préférées, resteraient acceptables, et celles qui constitueraient un point de blocage.

	Oui, acceptable	Oui, sous conditions	Non, inacceptable
Modèle 10+4	☐	☐	☐
Modèle 11+4	☐	☐	☐
Modèle mixte 10/11+4	☐	☐	☐

Q4.4 Dans le cadre d'un modèle 10+4 ou de la composante 10+4 d'un modèle mixte, quels enjeux retiennent principalement votre attention ?

Cochez les deux enjeux les plus importants à vos yeux.

Sélectionnez 2 options.

- ☐ Diminution des effectifs en 11e et réorganisation des classes
- ☐ Départ des « bons » élèves des écoles secondaires en fin de 10ème et impact sur la dynamique de classe
- ☐ Difficulté à couvrir les objectifs du PER
- ☐ Impact sur les postes d'enseignant·es dans les écoles secondaires
- ☐ Orientation précoce des élèves
- ☐ Autre

Q4.5 Quel que soit le modèle retenu, quelles conditions de mise en œuvre vous paraissent indispensables ?

Cochez les trois conditions les plus importantes à vos yeux.

Sélectionnez 3 options.

- ☐ Garantie que le titre de formation pédagogique corresponde au degré enseigné
- ☐ Maintien de l'intégralité des objectifs du PER pour tous·tes les élèves
- ☐ Coordination préalable avec les cantons partenaires (NE, BE, BL)
- ☐ Plan de transition pour les postes enseignant·es dans les écoles secondaires
- ☐ Solution infrastructurelle validée avant la mise en œuvre
- ☐ Conditions d'admission claires et équitables
- ☐ Mécanisme de réorientation en cours de première année
- ☐ Garantie de maintien de la filière bilingue avec Laufon
- ☐ Accompagnement financier pour les communes (transport, écolage)

Q4.6 Remarques complémentaires sur le choix du modèle structurel

SECTION 5 — LOCALISATION DES ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE

Cette section ne concerne que le modèle 10+4. Dans le modèle 11+4, l'ensemble du cursus gymnasial se déroule au Lycée cantonal et la question de la localisation ne se pose pas. Dans le modèle mixte 10/11+4, la centralisation au Lycée cantonal s'impose également : la coexistence de deux cohortes d'entrée (voie 10+4 et voie 11+4) rend impossible toute localisation différenciée sans démultiplication des cours, surcoûts prohibitifs et risque de hiérarchisation des parcours (cf. Rapport de localisation, section 1.2.4). Si vous avez classé le modèle 11+4 ou le modèle mixte en première préférence à la question 4.2, nous vous invitons néanmoins à répondre à cette section pour le cas où le modèle 10+4 serait retenu.

Quelle que soit l'option retenue, les élèves de première année relèveraient juridiquement de la division lycéenne et suivraient un programme conforme au PEC 2024. Les descriptions ci-dessous résument les éléments identifiés dans les analyses préalables. Elles ne constituent pas des orientations.

Option A — Maintien dans les écoles secondaires d'origine. Le maintien dans les écoles secondaires peut préserver davantage la proximité géographique. Il soulève toutefois des questions spécifiques relatives à la qualification des enseignant-es, à la coordination entre institutions et à l'organisation des enseignements.

Option B — Regroupement par pôles de district. Le regroupement par district peut préserver davantage la proximité géographique. Il soulève toutefois des questions spécifiques relatives à la qualification des enseignant-es, à la coordination entre institutions et à l'organisation des enseignements. La capacité d'accueil dans chacun des districts nécessite une réflexion qui n'a pas encore été menée à son terme.

Option C — Centralisation au Lycée cantonal de Porrentruy. La centralisation au Lycée cantonal permet une organisation unifiée et un accès direct aux ressources de l'établissement. Elle implique en contrepartie des adaptations d'accueil et une réflexion sur la capacité du site à absorber une année supplémentaire d'élèves.

Réf. : Rapport de localisation des élèves, sections 2–4, pp. 7–13 (arguments pour et contre chaque option) ; section 6, pp. 14–15 (analyse économique comparative) ; section 8, pp. 16–17 (évaluation au regard des objectifs stratégiques) ; section 9, p. 17 (grille d'analyse comparative).

Q5.1 Quelle importance accordez-vous aux critères suivants dans votre appréciation de la localisation ?

Échelle : 1 = Aucune importance — 5 = Importance déterminante

	1 Aucune	2 Faible	3 Moyenne	4 Élevée	5 Déterminante
Proximité géographique pour les élèves	☐	☐	☐	☐	☐
Clarté de l'autorité scolaire vis-à-vis des élèves	☐	☐	☐	☐	☐
Clarté de l'autorité hiérarchique sur les enseignantes	☐	☐	☐	☐	☐
Accès aux enseignantes qualifiées pour le secondaire II	☐	☐	☐	☐	☐
Accès aux équipements spécialisés (laboratoires, médiathèque)	☐	☐	☐	☐	☐
Offre complète d'options et de langues dès la 1ère année	☐	☐	☐	☐	☐
Compatibilité avec la filière bilingue (Laufon / BL)	☐	☐	☐	☐	☐
Préservation des effectifs des écoles secondaires	☐	☐	☐	☐	☐
Intégration dans la vie d'établissement du Lycée	☐	☐	☐	☐	☐
Maîtrise des coûts	☐	☐	☐	☐	☐
Cohérence avec les pratiques des cantons voisins	☐	☐	☐	☐	☐

Q5.2 Veuillez classer les trois options de localisation par ordre de préférence

1 = préférée, 3 = moins souhaitée

Option A — Maintien dans les écoles secondaires d'origine

Option B — Pôles de district

Option C — Centralisation au Lycée cantonal

Q5.3 Quelle que soit votre préférence, quels enjeux liés à la localisation retiennent principalement votre attention ?

Cochez au plus deux enjeux, les plus importants à vos yeux

Sélectionnez 2 options.

- ☐ Éloignement géographique et charge de transport pour certaines familles
- ☐ Qualité de l'enseignement (qualifications, conformité au PEC 2024)
- ☐ Complexité de la gouvernance en cas de sites multiples
- ☐ Surcoûts récurrents pour le canton
- ☐ Impact sur les effectifs et l'emploi dans les écoles secondaires
- ☐ Capacité d'accueil insuffisante au Lycée cantonal
- ☐ Offre d'options limitée par la taille des effectifs
- ☐ Inégalités entre districts
- ☐ Autre

Q5.4 L'option B (regroupement par district) n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité détaillée à ce stade. Si cette option retient votre intérêt, estimez-vous qu'une telle étude devrait être menée avant toute décision sur la localisation ?

Cochez une réponse

- ☐ Oui, une étude de faisabilité de l'option B est indispensable avant de décider
- ☐ Oui, cela serait souhaitable mais ne devrait pas retarder le calendrier du projet
- ☐ Non, les éléments d'analyse disponibles sont suffisants pour se prononcer
- ☐ Sans avis
- ☐ Cette option ne retient mon intérêt

Q5.5 La dimension financière influence-t-elle votre position ?

Cochez une réponse

- ☐ Oui, c'est un facteur déterminant
- ☐ Oui, c'est un élément parmi d'autres
- ☐ Non, ce n'est pas un facteur déterminant
- ☐ Je ne suis pas en mesure de me prononcer au vu des estimations faites

Q5.6 Remarques complémentaires sur la localisation des élèves de première année

SECTION 6 — ENJEUX FINANCIERS DE LA RÉFORME

L'importance que vous accordez à la dimension financière a déjà été explorée dans les sections précédentes. La présente section vise à approfondir votre appréciation de la qualité des données disponibles et des postes de coûts à documenter en priorité.

Données financières indicatives

Mise en garde préalable : les chiffres ci-dessous sont des estimations préliminaires. L'économie communale dans le modèle 10+4 est subordonnée à la réalisabilité de fermetures de classes. Les coûts d'infrastructure ne sont pas intégrés. Les mesures de compensation canton-communes restent à définir.

Modèle 10+4 : Canton +2,92 mio CHF/an ; communes -0,64 mio CHF/an ; collectivités +2,28 mio CHF/an.

Modèle 11+4 : Canton +2,13 mio CHF/an ; aucune incidence sur les finances communales.

Modèle mixte : Coûts variables selon la proportion d'élèves entrant après la 10e ou la 11e année pour le Canton. Au scénario médian de 50 % de fermeture des classes, entre +2,16 mio et +3,09 mio.

Réf. : *Rapport sur les modèles structurels*, section 5.3, pp. 18–19 (dimension financière) ; section 9, pp. 23–27 (méthodologie d'estimation des coûts) ; *Rapport de consultation*, section 8.2, p. 17 (enjeux financiers).

Q6.1 Quelle importance accordez-vous aux critères financiers suivants ?

Échelle : 1 = Aucune importance — 5 = Importance déterminante

	1 Aucune	2 Faible	3 Moyenne	4 Élevée	5 Déterminante
Coût annuel supplémentaire pour le budget cantonal	☐	☐	☐	☐	☐
Impact financier sur les budgets communaux	☐	☐	☐	☐	☐
Coûts d'investissement en infrastructures (Lycée cantonal)	☐	☐	☐	☐	☐
Coût pour les familles (année supplémentaire d'études dans le modèle 11+4)	☐	☐	☐	☐	☐
Rapport coût/bénéfice global (qualité de la formation vs charges supplémentaires)	☐	☐	☐	☐	☐
Mécanismes de compensation financière entre canton et communes	☐	☐	☐	☐	☐

Q6.2 Dans quelle mesure la dimension financière devrait-elle influencer le choix du modèle structurel ?

Cochez une réponse

- ☐ La dimension financière doit être le critère déterminant
- ☐ La dimension financière est importante mais doit être mise en balance avec les objectifs pédagogiques
- ☐ La dimension financière est secondaire par rapport aux objectifs de qualité de la formation
- ☐ Je ne suis pas en mesure de me prononcer

Q6.3 Considérez-vous que les estimations financières disponibles sont suffisantes pour éclairer la décision ?

Cochez une réponse

- ☐ Oui, les estimations actuelles sont suffisantes
- ☐ Non, une modélisation plus détaillée est nécessaire avant toute décision
- ☐ Je n'ai pas connaissance de ces estimations

Q6.4 Quels postes de coûts nécessitent selon vous un approfondissement prioritaire ?

Cochez les deux postes les plus importants à vos yeux

Sélectionnez 2 options.

- ☐ Coûts de fonctionnement récurrents (personnel enseignant supplémentaire)
- ☐ Coûts d'infrastructure (aménagement, constructions)
- ☐ Répartition des charges entre canton et communes
- ☐ Impact financier pour les familles
- ☐ Coûts indirects (transport, écolage intercantonal)

Q6.5 — Remarques complémentaires sur les enjeux financiers de la réforme